

**Volet B****Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****10151233***

TRIBUNAL DE COMMERCE

04 -10- 2010NIVELLES
Greffe

N° d'entreprise : 0440207477

Dénomination

(en entier) : **CLW ASSOCIATES BRABANT**

Forme juridique : SOCIETE CIVILE SOUS FORME DE SOCIETE PRIVEE A RESPONSABILITE LIMITEE

Siège : A 1490 COURT-SAINT-ETIENNE, RUE BASSE 8

Objet de l'acte : ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE AUGMENTATION DE CAPITAL PAR APPORT EN ESPECES – MODIFICATION STATUTAIRE.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société dressé par le Notaire Damien COLLON-WINDELINCKX, de résidence à Etterbeek en date du vingt-trois septembre deux mille dix, en cours d'enregistrement que: 1.1. Préalablement, l'assemblée générale a déclaré que le capital actuel de vingt mille euros est intégralement libéré. 1.2. L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de trente mille euros (30.000 EUR) pour porter celui-ci de vingt mille euros (20.000 EUR) à cinquante mille euros (50.000 EUR) par apport en espèces, sans création de nouvelles parts sociales mais par augmentation de la valeur de chaque part sociale. 2. Est intervenu l'associé unique existant, savoir Monsieur Vincent CORBEEL, domicilié à Court Saint Etienne, rue Basse 10, qui a déclaré souscrire intégralement à l'augmentation de capital. - L'assemblée a reconnu que cette augmentation de capital a été libérée à concurrence de 100 %, par versements en espèces effectué au compte numéro 363-0782972-28 auprès de la Banque ING, de telle sorte que la société a dès à présent à sa disposition, du chef de cette augmentation de capital, la somme de trente mille euros. L'assemblée a constaté en conséquence, que l'augmentation de capital a bien été réalisée. 3. Suite à la décision qui précède, l'assemblée a décidé de modifier l'article 5 des statuts comme suit : Article 5 : Capital social. Le capital social est fixé à la somme de cinquante mille euros (50.000 EUR) représenté par 750 parts sociales sans désignations de valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Damien COLLON WINDELINCKX, Notaire

Dépôt simultané de:

- expédition;
- attestation bancaire.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/10/2010 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiersAu verso : Nom et signature